



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2018

L'an deux mil dix-huit le neuf octobre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Claude GUERIN, Maire.

Présents : M. GUERIN Jean-Claude, M. RAUX Samuel, Mme PROTTEAU Joëlle, M. HERRIBERRY Dimitri, Mme BREMENT-MARQUIS Monique, M. FRANCOIS Xavier, M. JAMONNEAU Claude, Mme BEAUFORT Magalie, Mme MICHEAU Séverine, M. GRIMAUULT David, PILLOT Marguerite,

Absents et pouvoirs : GUILBAULT Bernard (pouvoir à GUERIN Jean-Claude), DUBOIS Victorien (pouvoir à BREMENT MARQUIS Monique), BUTET Laëtitia (pouvoir à JAMONNEAU Claude), GOURBEAU Benjamin.

Secrétaire : PILLOT Marguerite

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 JUILLET 2018

Ce compte-rendu n'appelant pas d'observation, il est approuvé à la majorité de 9 voix POUR et 5 ABSTENTIONS.

ORDRE DU JOUR

- 1) Achat de terrains à M. CARLIER et M. ROY ;
- 2) Prise de position sur le terrain réservé de Mme POUZIEUX ;
- 3) Demande de subvention Foyer du collège de Thénézay ;
- 4) Renouvellement de la mise à disposition de la bibliothèque à l'association « 32 quai des livres » ;
- 5) Rapport annuel 2017 du service des déchets ;
- 6) Montant admis en non-créance pour l'épicerie peyrattaise ;
- 7) Remboursement des jeux du 14 juillet ;
- 8) Opération d'ordre budgétaire ;
- 9) Retrait de délégation à un adjoint ;
- 10) questions diverses et rapports des commissions

1 - ACHAT TERRAINS CARLIER & ROY

Monsieur le Maire indique que le Géomètre « ALPHA GEOMETRE » a effectué le 14 septembre 2018, le bornage des parcelles de terrain, propriétés de M. CARLIER Marcel et de M. ROY Bernard. L'achat de ces parcelles par la commune peut donc avoir lieu. Le notaire en charge de ce dossier est Maître Bertrand BOIGE, notaire à Parthenay.

M. Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur ces achats.

Après en avoir délibéré et à la majorité de 13 voix POUR, le conseil municipal :

- **Approuve** l'achat d'une partie des parcelles, cadastrée AB 239 et 240, d'une surface de 1079 m², appartenant à M. CARLIER Marcel pour un montant de 4€ le m²
- **Approuve** l'achat de la parcelle AB 322, d'une surface de 400 m², appartenant à M. ROY Bernard, pour un montant de 4€ le m².
- **Autorise** M. Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

2 - PROPOSITION DE VENTE A LA COMMUNE D'UN TERRAIN PRIVE AU 15 GRAND'RUE

Monsieur le Maire indique avoir reçu une offre de prix relative à la vente d'une parcelle située au 15 Grand Rue, cadastrée section AB n°347, d'une surface totale de 4.387 m².

La propriétaire, Mme Christiane BOURGUEIL souhaite vendre ce terrain en parcelle constructible et la considère comme viabilisée. La parcelle est actuellement entretenue par sa fille et Mme BOURGUEIL souhaite savoir si la commune serait intéressée par un achat au prix de 35 € le m².

M. Le Maire précise que cette parcelle n'est en réalité pas viabilisée. Le prix d'acquisition de cette parcelle doit tenir compte du coût de la viabilisation. Par conséquent, la commune ne se porterait acquéreur qu'à un prix de 4€ le m².

M. Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition de prix d'achat.

Après en avoir délibéré à la majorité de 9 voix POUR et 4 ABSTENTIONS, le conseil municipal :

- **Approuve** la proposition de prix de 4€ le m² pour l'achat de la parcelle cadastrée section AB n°347 appartenant à Mme BOURGUEIL Christiane.
- **Autorise** M. Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

3 - DEMANDE DE SUBVENTION DU FOYER DU COLLEGE THENEZAY

Monsieur le Maire informe le conseil que le foyer du collège de Thénézay a déposé auprès de la commune une demande de subvention, pour l'année 2018-2019. Cette demande d'aide financière à hauteur de 123 € a pour but de permettre aux élèves de réaliser plusieurs activités pédagogiques.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande de subvention.

Après en avoir délibéré, à la majorité de 13 voix POUR, le conseil municipal :

- **Décide** d'accorder au foyer du collège de Thénézay une subvention d'un montant de 123 €.

4 - RENOUELEMENT DE LA MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE LA BIBLIOTHEQUE A L'ASSOCIATION « 32 QUAI DES LIVRES »

Monsieur le Maire rappelle que la gestion et l'animation de la bibliothèque sont confiées à une équipe de bénévoles, regroupés en association loi 1901 sous le nom « 32 Quai des Livres », déclarée en Sous-Préfecture sous le n°W793001133.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition des locaux à l'association et précise que l'article 1, qui indique la surface des locaux mis à disposition, a été modifié pour y ajouter les 28 m² supplémentaires de l'ancien local des infirmières qui a été intégré à la bibliothèque, ce qui porte la surface totale à 148 m².

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler cette mise à disposition aux conditions définies dans la convention annexée à la présente délibération et ce à compter du 1^{er} septembre 2018.

Après en avoir délibéré et à la majorité de 13 voix POUR, le conseil municipal :

- **Décide** de renouveler à compter du 1^{er} septembre 2018, la mise à disposition du local de la bibliothèque situé au 16 bis grand rue à l'association « 32 Quai des Livres », aux conditions définies dans la convention annexée à la présente délibération.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

5 - APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2017 DU SERVICE DECHETS

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés. Ce rapport met en évidence l'organisation des collectes, l'aspect financier et la communication pour sensibiliser les citoyens.

Cependant, le conseil ne souhaite pas approuver ce rapport, estimant que la réalité des résultats constatés sur le terrain, n'est pas conforme à la qualité de service attendu.

Après en avoir délibéré, par 5 voix CONTRE, 5 ABSTENTIONS et 3 voix POUR, le conseil municipal :

- **Désapprouve** ce rapport considérant que le service n'est pas satisfaisant à ce jour.

6 - CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire annonce que la dette du redevable L'EPICERIE PEYRATTAIRE SARL, actuellement en liquidation judiciaire, est considérée comme irrécouvrable par le mandataire judiciaire. Cette créance est donc considérée comme éteinte.

Le montant de cette admission en non-valeur reçu par la Trésorerie, s'élève à 4.082,12 €. En conséquence, il convient d'établir un mandat de ce montant sur le budget « Locations soumises à TVA ».

Après en avoir délibéré et à la majorité de 13 voix POUR, le conseil municipal :

- **Valide** l'admission en non valeur de 4.082,12€ sur le budget « Locations soumises à TVA ».

7 - REMBOURSEMENT DES JEUX DU 14 JUILLET 2018

Monsieur le Maire informe le conseil qu'à l'occasion des fêtes du 14 juillet 2018, des jeux pour l'animation des enfants ont été achetés par Monsieur Samuel RAUX, 1^{er} Adjoint, pour un montant de 67,12 € au magasin GIFL de Parthenay.

M. RAUX a fait l'avance pour cet achat sur ses deniers personnels et il convient maintenant de lui rembourser la somme de 67.12 €.

Après en avoir délibéré et à la majorité de 13 voix POUR, le conseil municipal :

- **Approuve** le remboursement de la somme de 67.12 €.
- **Autorise** M. Le Maire à signer tous documents administratifs destinés à La Trésorerie et relatifs à ce remboursement.

8 - OPERATION D'ORDRE BUDGETAIRE ;

Monsieur le Maire informe que la Trésorerie demande à régulariser les comptes d'opérations d'ordre budgétaire concernant la cession du véhicule électrique de marque RENAULT type Kangoo et l'achat du véhicule de marque DACIA type Dokker.

En date du 13/03/2013, la commune avait acheté un véhicule de marque Renault type Kangoo d'un montant de 14.578,22 €. Ce véhicule ayant fait l'objet d'une reprise d'un montant de 3.500,00€ et n'appartenant plus à la flotte communale, il convient de le sortir de l'actif actuel.

Par ailleurs, un nouveau véhicule de marque DACIA type Dokker a été acheté pour un montant de 11.880,00 € qui doit donc être intégré dans l'inventaire.

Des écritures de cession de véhicule doivent être réalisées au compte de recettes 2182-040 et au compte de mandats.

Après en avoir délibéré et à la majorité de 13 voix POUR, le conseil municipal :

- **Approuve** ces mouvements d'opération d'ordre afin de mettre à jour l'inventaire de la commune.

9 - RETRAIT DE SA DELEGATION A UN ADJOINT

Suite au retrait le 17 septembre 2018 par Monsieur le maire de la délégation consentie à M.HERRIBERRY Dimitri adjoint au maire par arrêté du 4 avril 2014 dans les domaines de la communication, l'animation, l'information et l'économie, le conseil municipal est informé des dispositions de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales qui précisent : «lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.».

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou non de M. HERRIBERRY Dimitri dans ses fonctions d'adjoint au maire.

Après en avoir délibéré, par 9 voix POUR, 4 voix CONTRE et 1 ABSTENTION, le conseil municipal :

- **Décide** de ne pas maintenir M. HERRIBERRY Dimitri dans ses fonctions d'adjoint au maire
- **Décide** de ne pas maintenir l'indemnité liée à ces fonctions.

M. HERRIBERRY Dimitri quitte la salle du conseil.

10) INFORMATIONS DIVERSES

10-1 RAPPORT DES COMMISSIONS

➤ **Rapport de M. Samuel RAUX – adjoint délégué à la commission voirie**

- Réparation des routes abîmées par la sécheresse ;
- Réparation toiture de la supérette par Nunes ;
- Réparation de la glissière de sécurité au lieu-dit Le Pont suite à l'accident de M. RAOUL ;
- Intervention au stade pour le nettoyage et l'ensemencement de la pelouse ;
- Mille club : la charpente est terminée, les ouvertures sont posées ;
- Eglise : attente du rapport des fouilles ; le tribunal administratif doit de prononcer pour le différend entre messieurs Niguès et Jeannot.
- Bâtiment 16 Place des Marronniers : Loizeleur nous a remis une esquisse.
- Bâtiment de l'ancienne Poste : départ des locataires, Samuel a effectué l'état des lieux le 30/09/2018 et M. Le Maire se propose de demander à Me BOIGE de nous fournir une estimation de la propriété pour une éventuelle mise en vente.
- La croix du calvaire est posée.

➤ **Rapport de Mme PROTTEAU Joëlle – adjointe déléguée à la commission solidarité, agriculture, culture, cimetière**

- Dépôt d'un courrier par une famille demandant le rachat par la commune d'une concession perpétuelle au cimetière datant de 2009. Une décision sera prise au prochain conseil.

10-2 DEMANDE DE DOCUMENT :

- Monique BREMENT-MARQUIS demande le document non officiel des Services des Domaines concernant l'estimation relative au dossier de la Maison de Santé ; une copie lui est remise.

A 22 h 22, Mme BEAUFORT Magalie quitte la réunion, ayant des obligations professionnelles qui l'empêchent de s'attarder plus longtemps à cette réunion de conseil.

FIN DE SEANCE A 23H00

PROCHAINE SEANCE LE : PAS DE DATE DEFINIE A CE JOUR